

10^{ème} FORUM ACCREDITATION ET CERTIFICATIONS

Mardi 29 mars 2022

Plateau TV depuis les locaux du Cofrac



Actualités et perspectives de la section Certifications

Nathalie Savéant

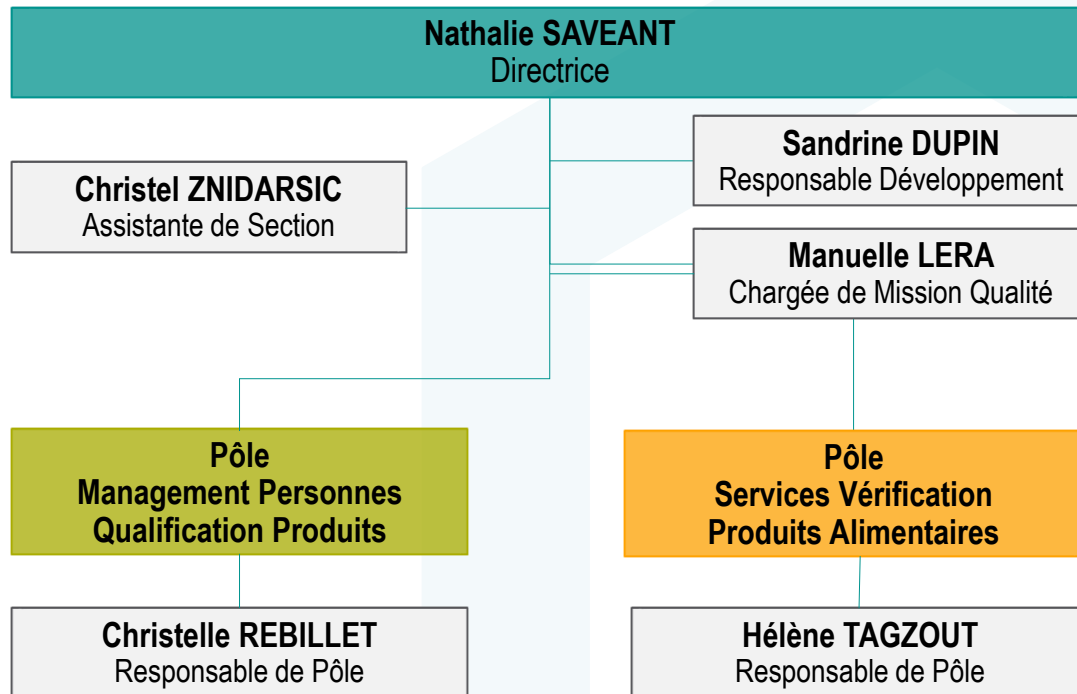
Directrice de la section Certifications



L'équipe

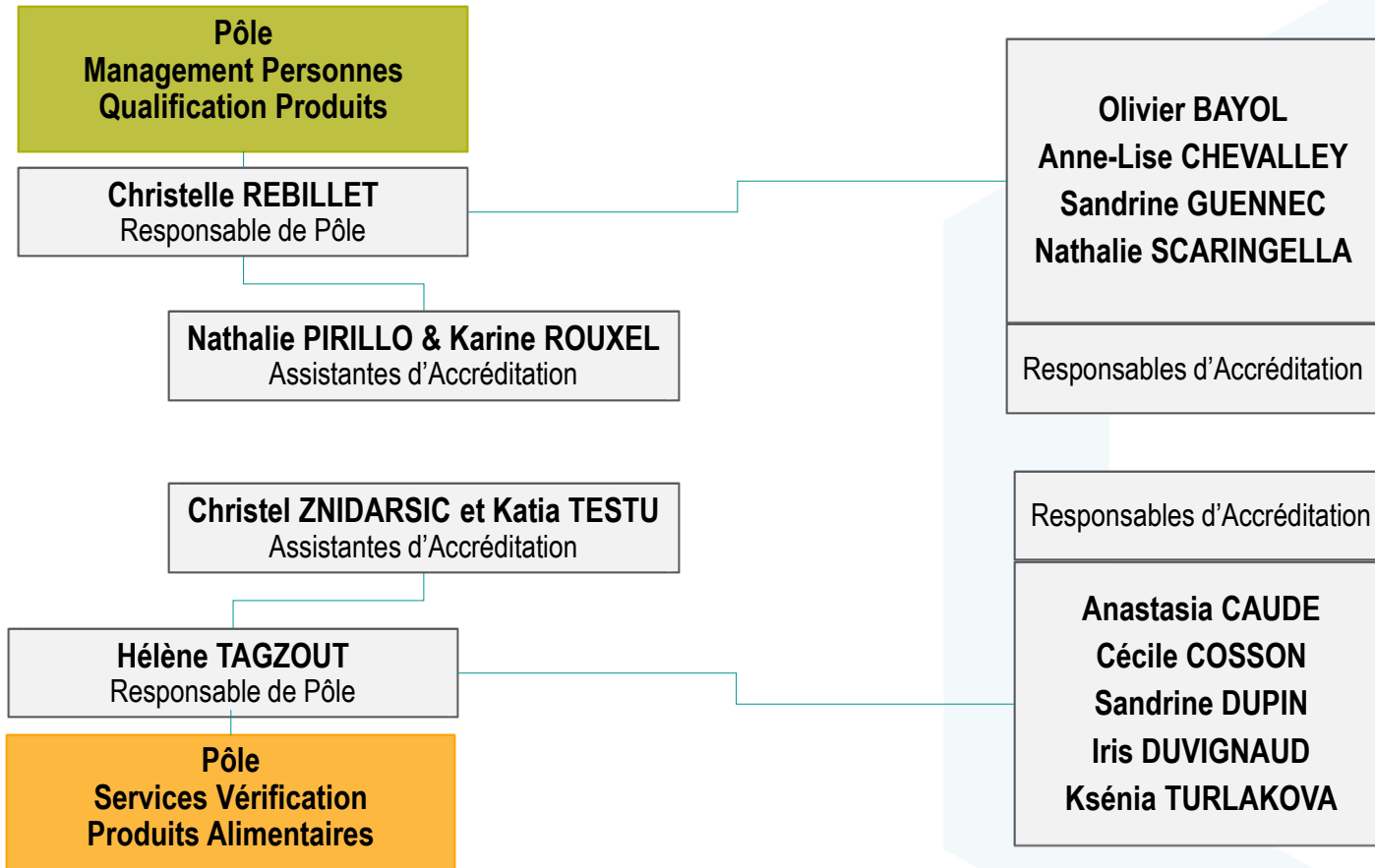
Actualités et perspectives de la section

ORGANIGRAMME



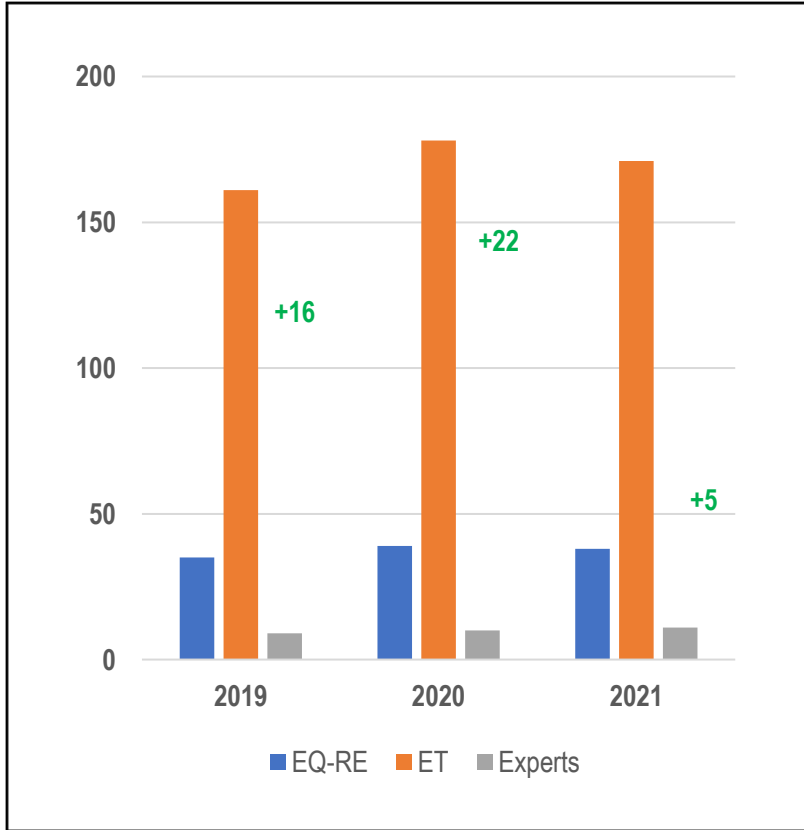
L'équipe

Actualités et perspectives de la section

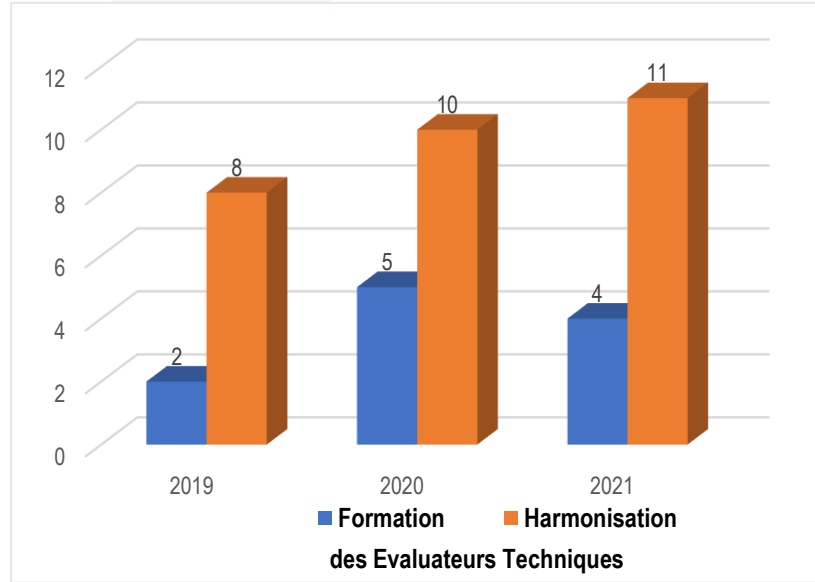


Les évaluateurs

Actualités et perspectives de la section



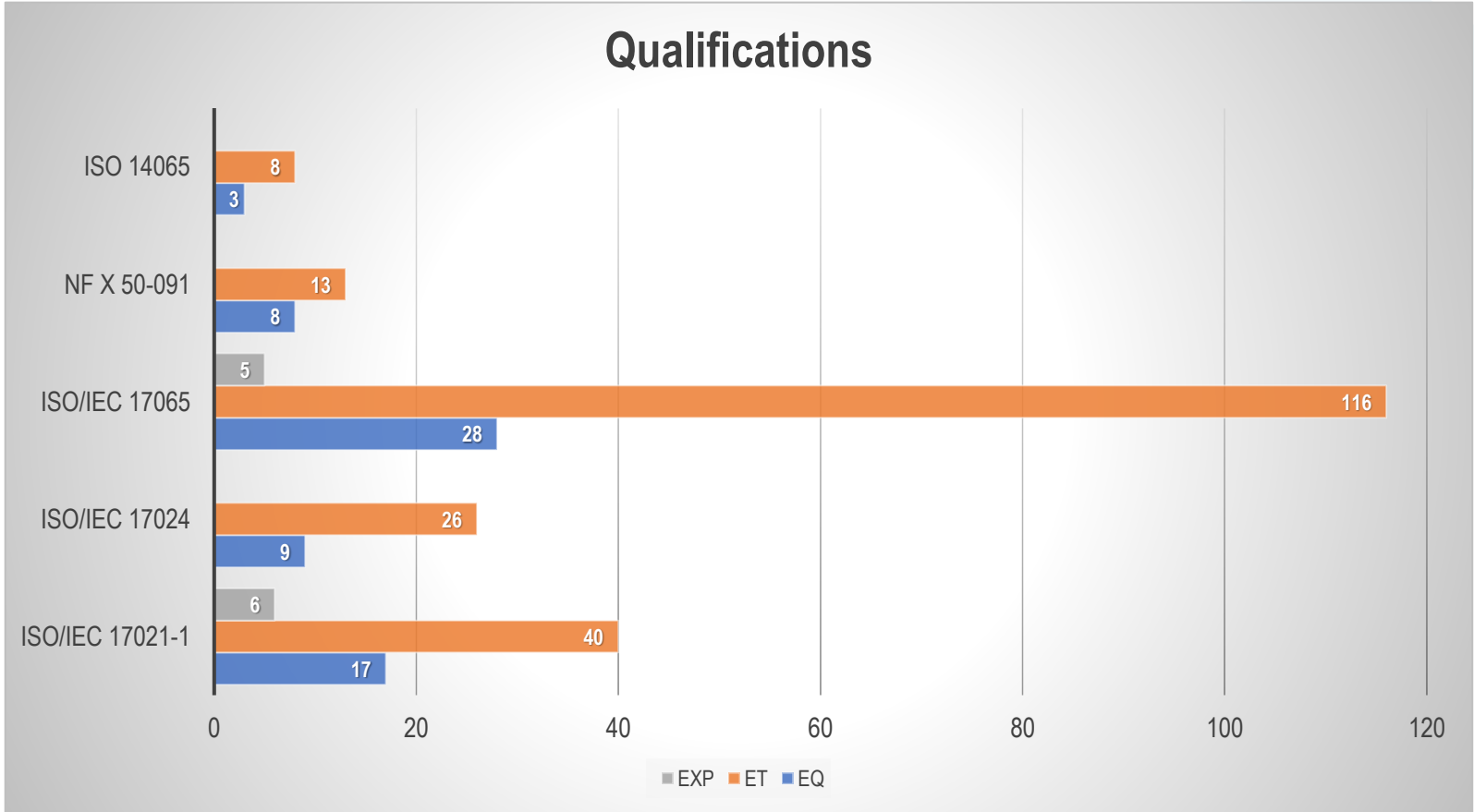
38 évaluateurs qualiteciens
171 évaluateurs techniques
11 experts



Les évaluateurs

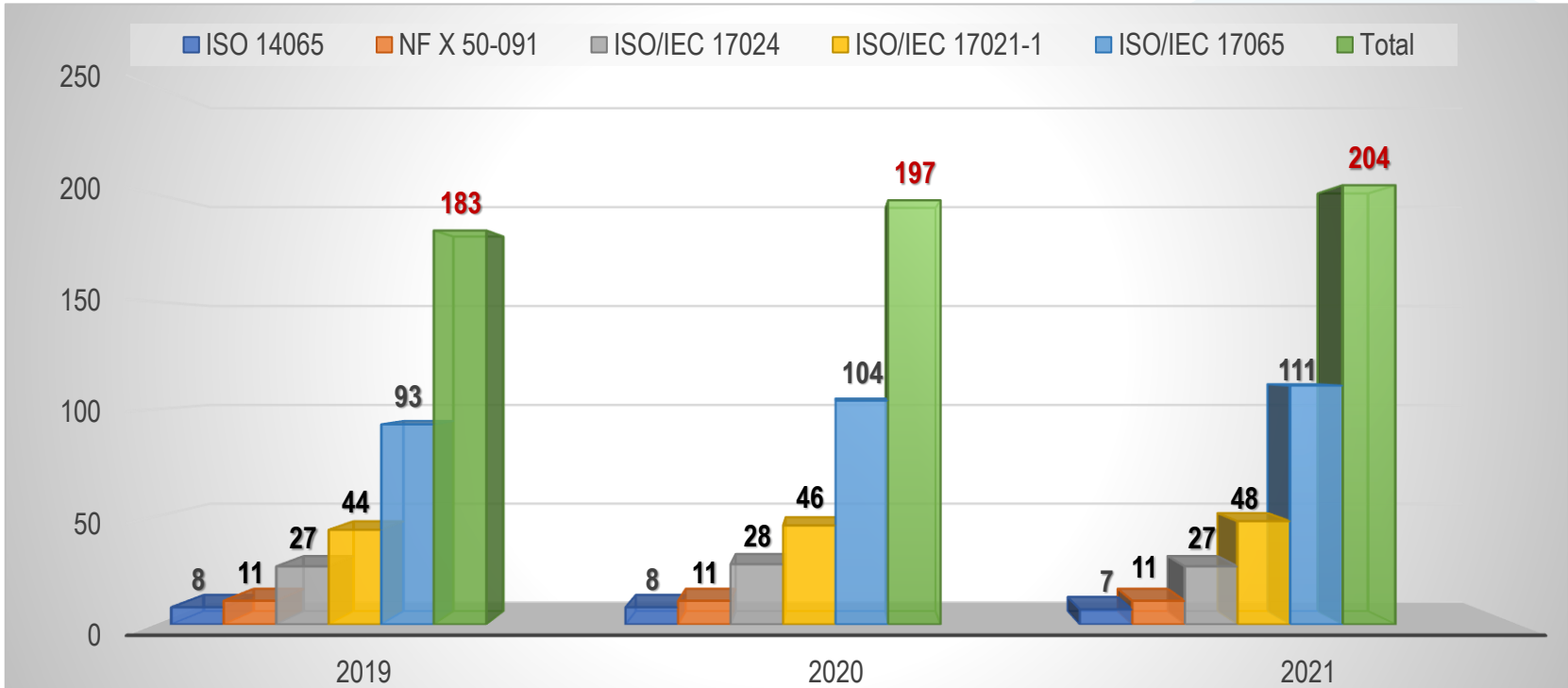
Actualités et perspectives de la section

Qualifications



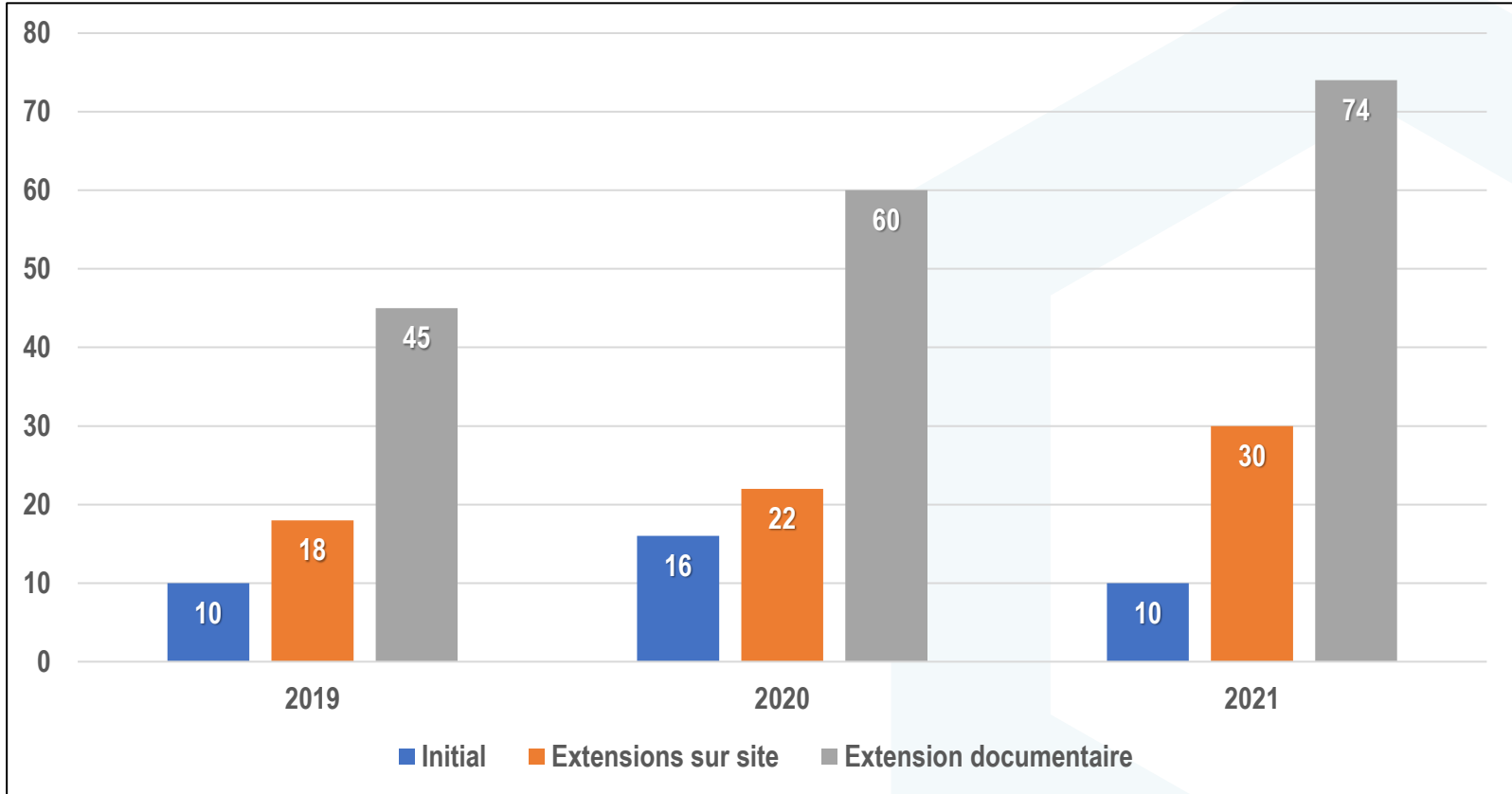
Organismes accrédités

Actualités et perspectives de la section



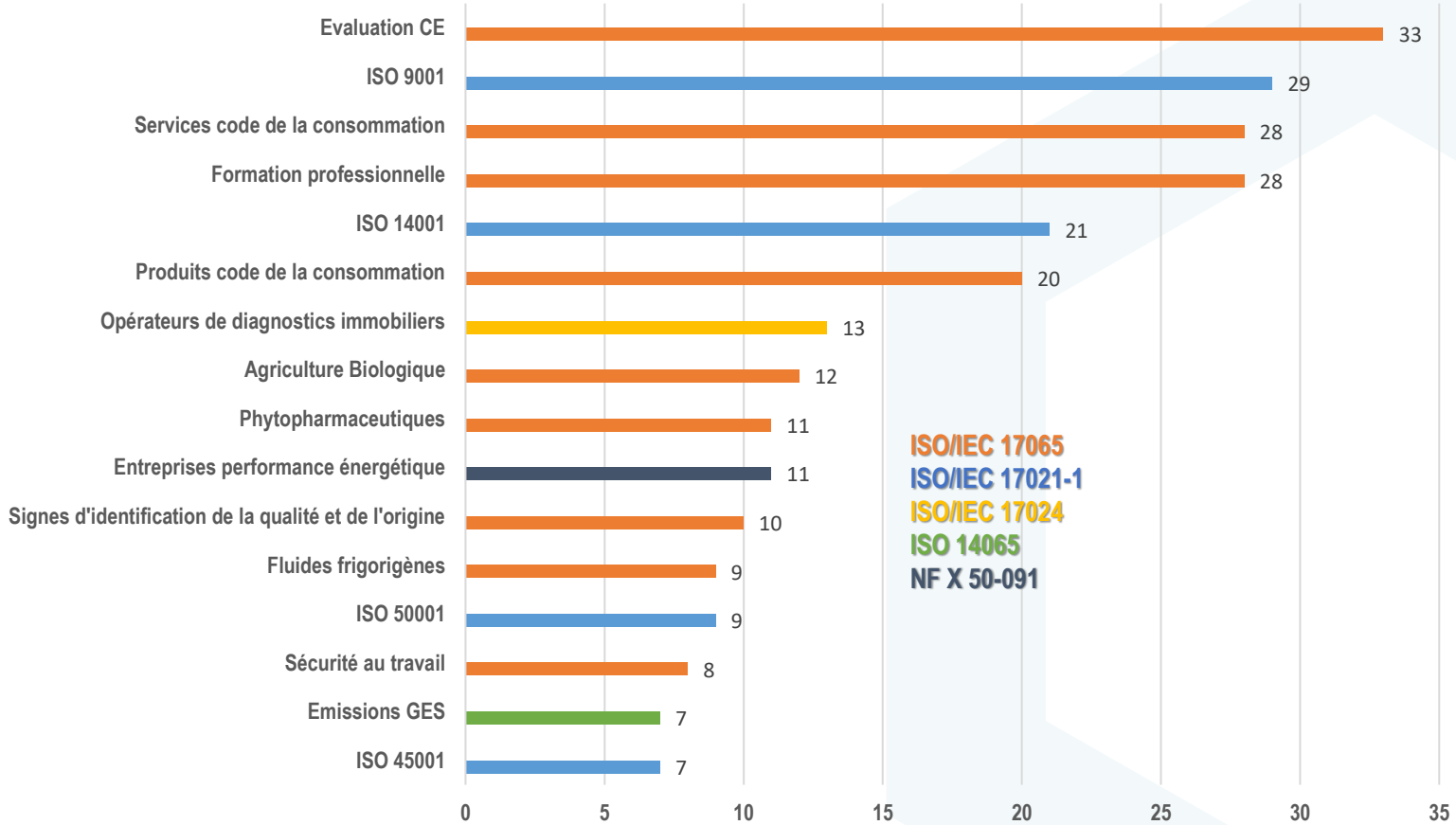
Organismes accrédités

Actualités et perspectives de la section

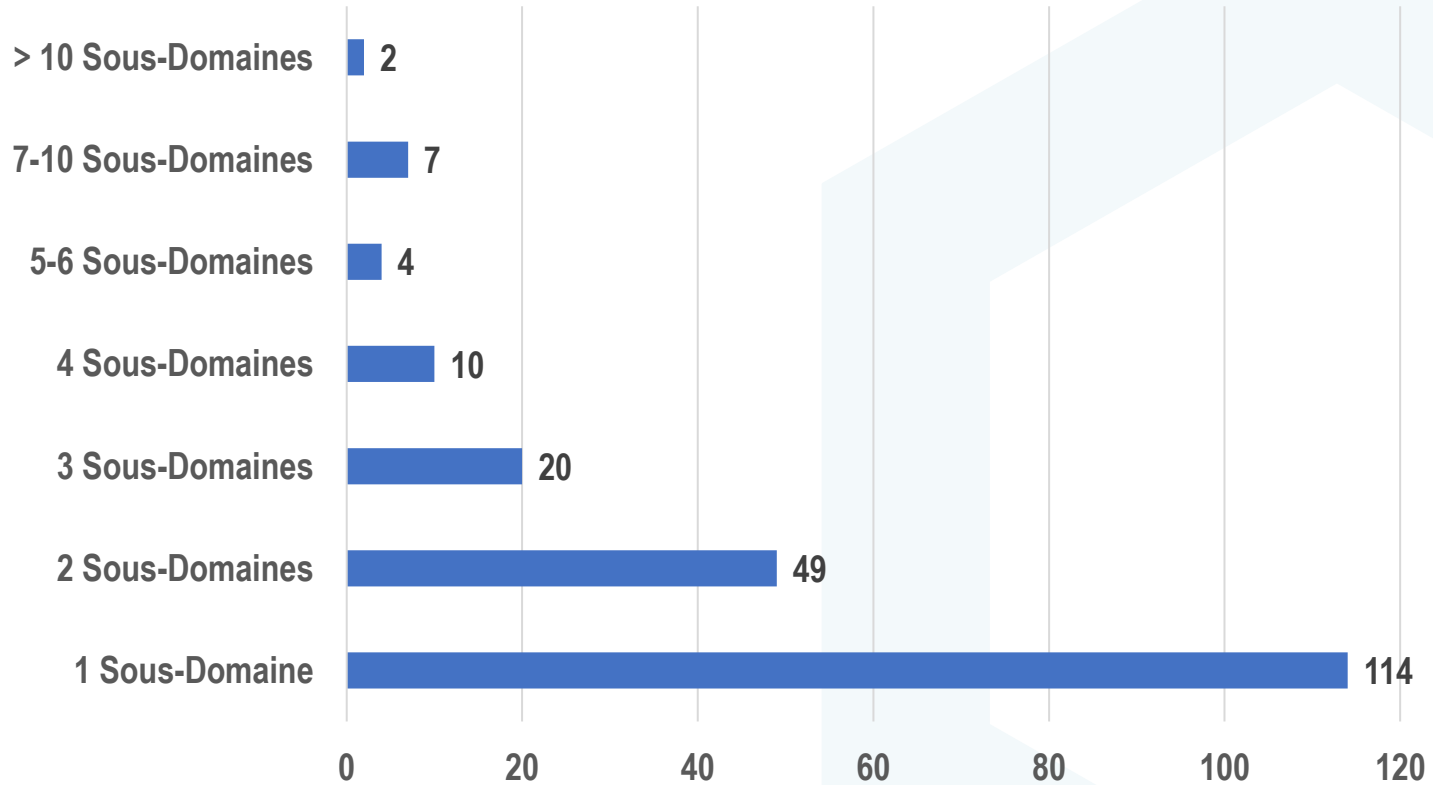


Organismes accrédités

Actualités et perspectives de la section

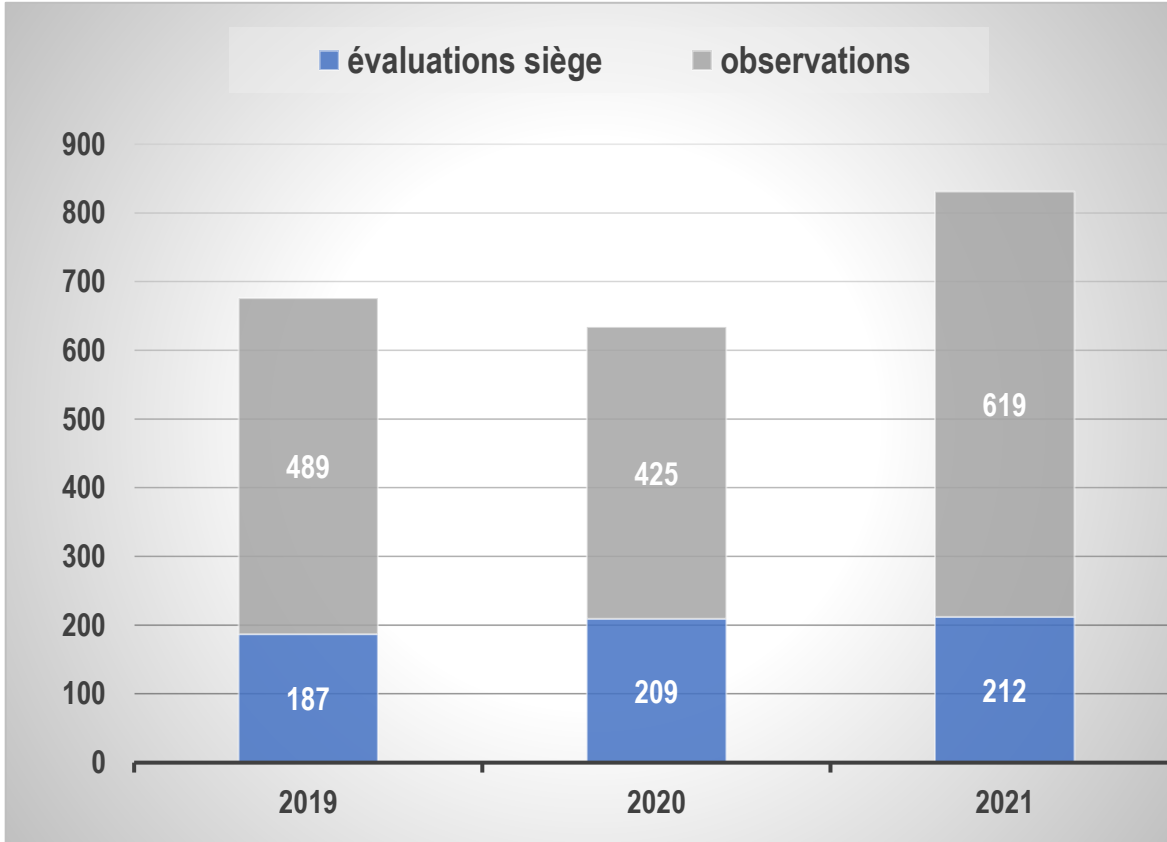


Organismes accrédités



Evaluations

Actualités et perspectives de la section



A distance

2020 : 142 évaluations **68%**
52 observations

2021 : 80 évaluations **38%**
74 observations

Activité d'accréditation

En 2021

310 décisions

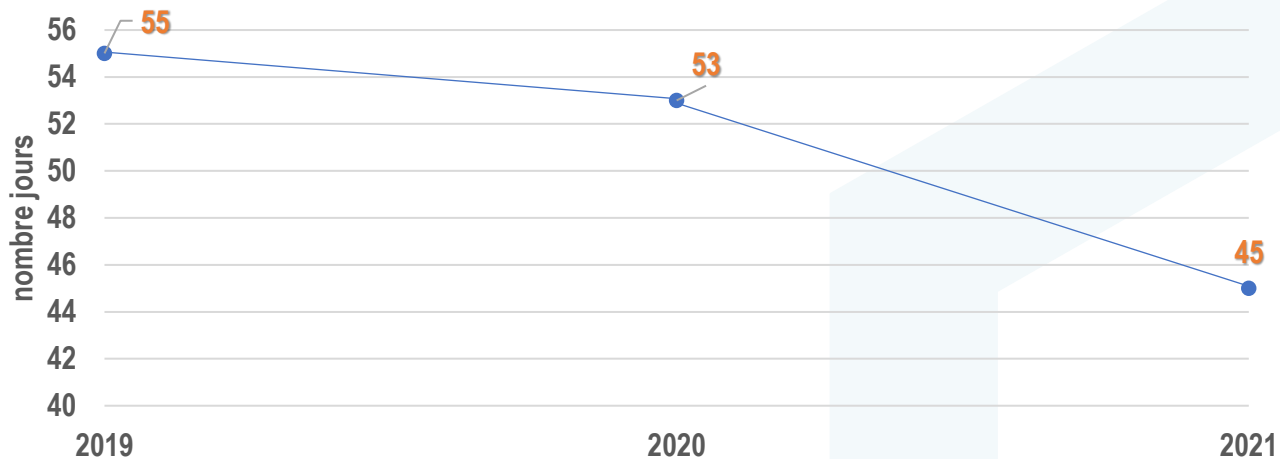
169 favorables

116 favorables conditionnelles

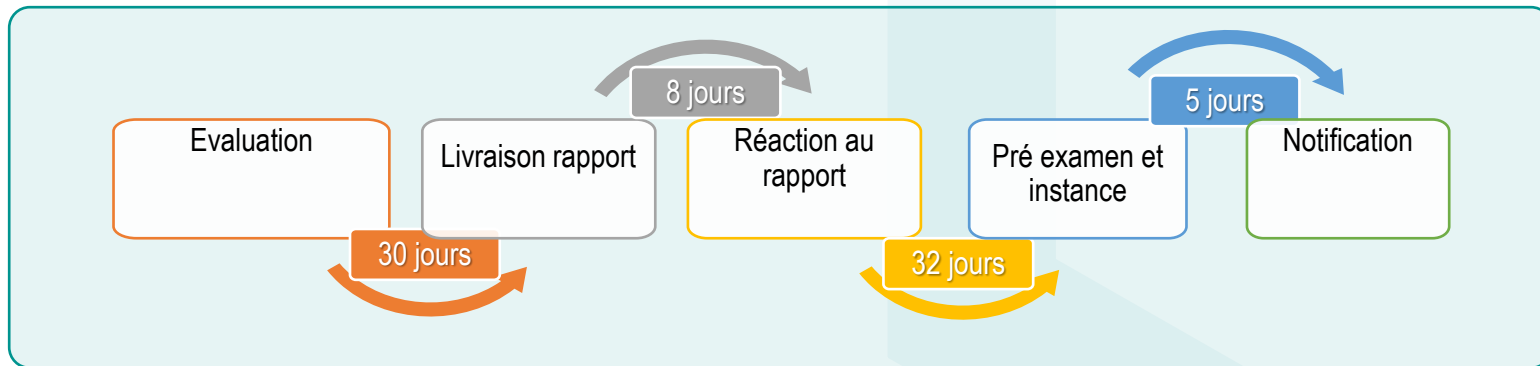
25 défavorables conditionnelles



Délais de décision



Actualités et perspectives de la section



Activité technique

Restructuration des
Commissions d'Accréditation

De 3 Commissions à 1
De 3 collègues à 2 familles

Eligibilité d'une activité de
certification pour
l'accréditation

Adaptation de la flexibilité

Nouveaux
dispositifs

Révision des normes
ISO/IEC 17024 et
17065

Projet OMEGA





Réalisé

- Accompagnement des acteurs lors de la pandémie : IAF FAQ
- Adaptation des règles aux évolutions des normes internationales
- Base de données internationale des certificats
- Eligibilité à l'accréditation des dispositifs de certification

Perspectives

- Règles pour les transitions
- Evaluations et audits à distance
- Sanction des comportements frauduleux
- Durées d'audit
- Evolution de la base de données internationale des certificats





Réalisé

- Evaluation par nos homologues
- Guide sur l'indépendance pour les organismes certificateurs de produits
- Modalités révisées pour l'Agriculture Biologique
- Révision des modalités d'accréditation des organismes notifiés
- Harmonisation : évaluation de dispositifs de certification internationaux, FAQ EA

Perspectives

- Transfert de certificats de personnes
- Évolution de l'accréditation pour les gaz à effet de serre
- Suivi des nouveaux dispositifs CE
- Evaluations à distance
- Harmonisation : évaluation de dispositifs de certification internationaux, FAQ EA



Nouveaux dispositifs d'accréditation

- Formation et services
- Sécurité au travail, sécurité des produits
- Numérique
- Labels environnementaux, valorisation de l'origine des produits



Formation ou services (ISO/IEC 17065)

A la demande des pouvoirs publics

- Certification de la réalisation d'actions concourant au développement de compétences
- Certification des services en ligne fournissant des prestations de conciliation, de médiation ou d'arbitrage



Certifications de formations ou de services (ISO/IEC 17065)

A venir

Certification des prestations de service et
de distribution de matériel médical



LIVRÉS AVEC SAC
DE TRANSPORT ET KIT



Santé au travail/sécurité des produits

A la demande des pouvoirs publics

- Certification des entreprises d'expertise pour la santé et la sécurité au travail (CSE) (ISO/IEC 17021-1)
- Certification des organismes compétents en radioprotection (ISO/IEC 17065)

Programmes volontaires

- ISO 19443 - Application de l'ISO 9001 par les organisations de la chaîne d'approvisionnement du secteur de l'énergie nucléaire (ISO/IEC 17021-1)



Santé au travail/sécurité des produits

A venir

- Marquage CE des fertilisants
- Marquage CE des drones



Le numérique

Très prochainement

- Opérations de traitement des données personnelles
- Formations au RGPD
- Compétence des Délégués à la Protection des Données (Certification de personnes)
- Produits de sécurité et services en lien avec le Cyber Security Act



Labels environnementaux et valorisation des produits

A l'initiative d'organisations territoriales

- Bois de Corse
- Bois des territoires du Massif Central



Labels environnementaux et valorisation des produits (ISO/IEC 17065)

Très bientôt

- Label environnemental de l'UE (détergents et cosmétiques)
- Cosmos (cosmétiques bio ou naturels)



COSMOS
ORGANIC

COSMOS
NATURAL



A la découverte des nouveaux indicateurs relatifs aux écarts d'accréditation

Sandrine Dupin

Responsable développement & Responsable d'accréditation



Une nouvelle base de données

Evaluations
d'accréditation



Indicateurs



Rapport du
Cofrac



Collecte des
données

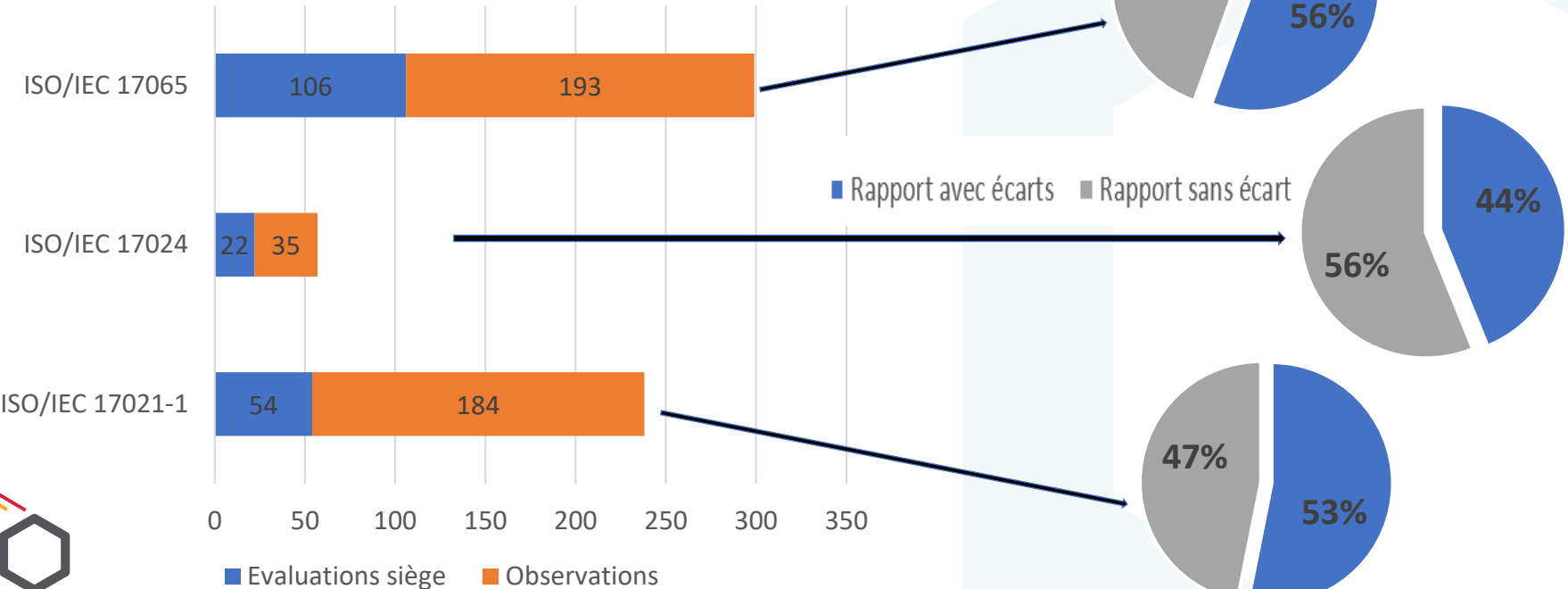


Traitement des
données



Nombre d'évaluations d'accréditation 2021

Nb de rapports d'évaluation

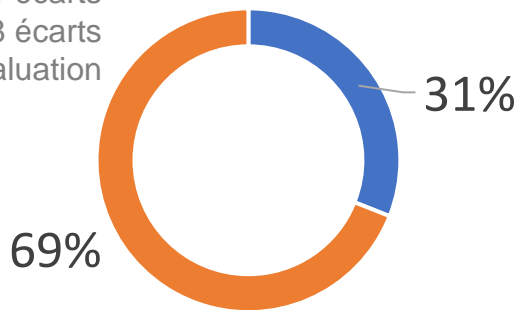


Criticité des écarts d'accréditation

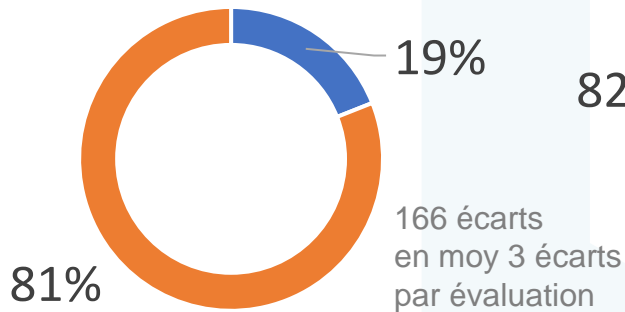
■ Ecart critique ■ Ecart non-critique

Evaluations ISO/IEC 17021-1

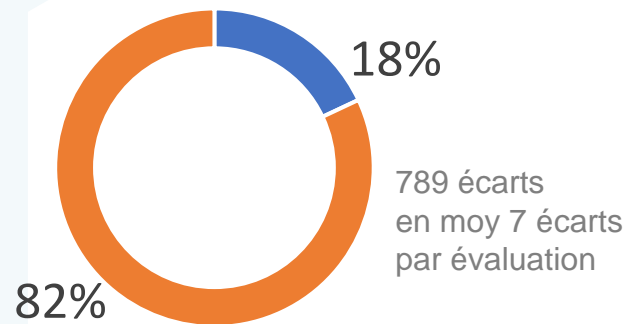
471 écarts
en moy 8 écarts
par évaluation



Evaluations ISO/IEC 17024



Evaluations ISO/IEC 17065

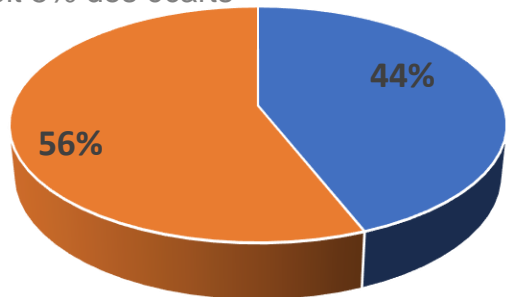


Écarts d'accréditation refusés

■ Écarts critiques ■ Écarts non-critiques

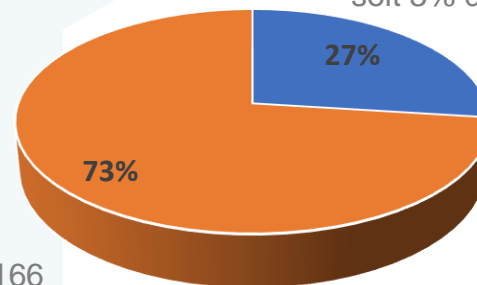
Evaluations ISO/IEC 17021-1

25 écarts refusés/471
soit 5% des écarts



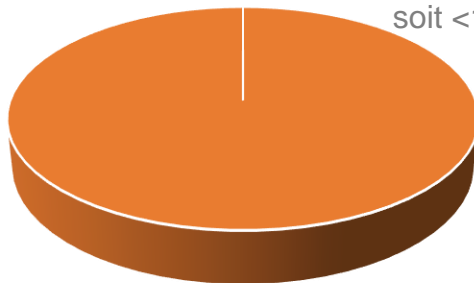
Evaluations ISO/IEC 17065

22 écarts refusés/789
soit 3% des écarts

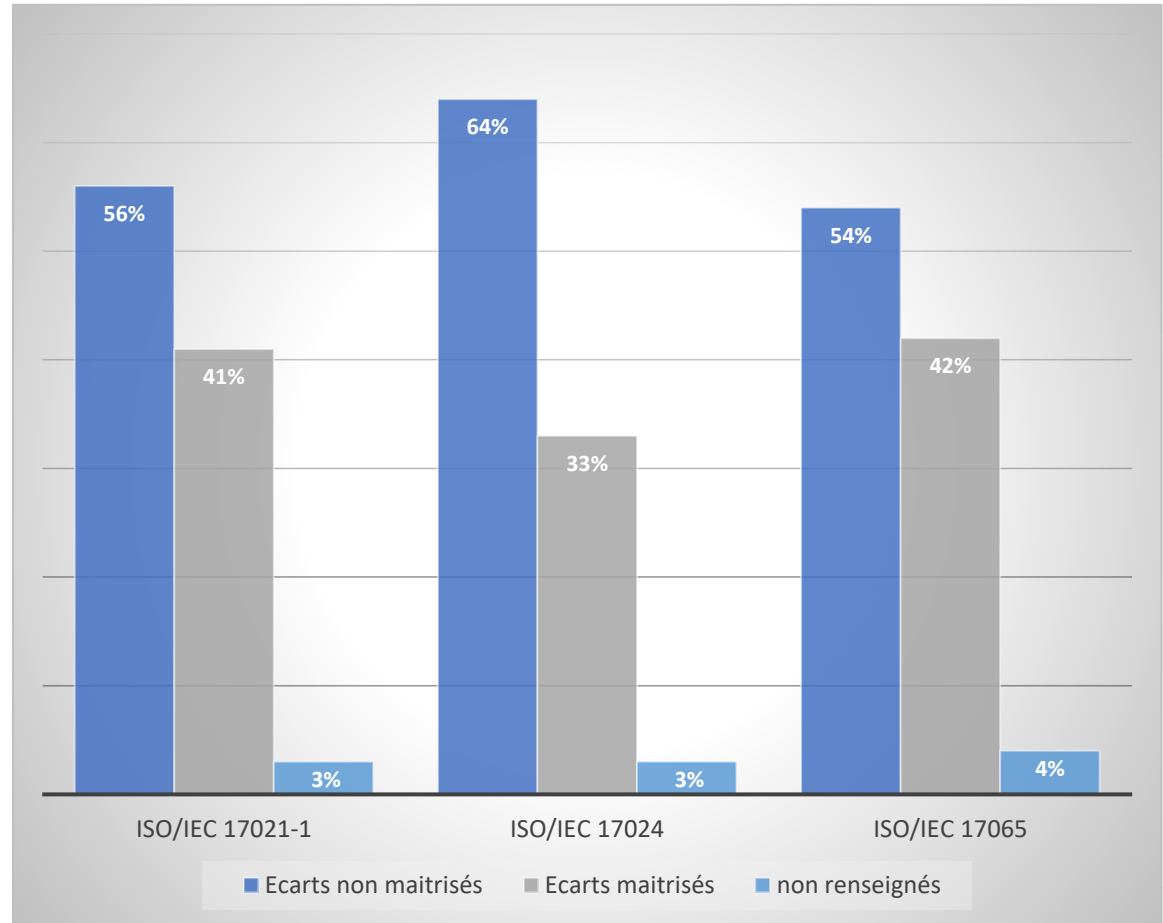


Evaluations ISO/IEC 17024

1 écart refusé/166
soit <1% des écarts



Ecarts d'accréditation maîtrisés



Année 2021



IAF MD4 : Utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les processus d'audit

Cécile Cosson
Responsable d'accréditation



Qu'est ce que les TIC ?

collecter

transmettre

stocker

Technologies pour

analyser

récupérer

traiter

des informations



Les TICS concernent

- OEC et OA
 - schémas qui prévoient des activités d'évaluation de la conformité à distance
- Leur utilisation se répand : adaptation à la situation de pandémie**



Exemples utilisations

IAF MD4 : uniquement pris en compte pour l'évaluation de la conformité.

- Réunions ouverture et/ou clôture
- Interview personnels en visio
- Audit de documents à distance
- Mise à disposition d'un accès visuel à des emplacements éloignés / dangereux
- Utilisation de caméra pour visite d'usine
- Utilisation de drone pour audit d'exploitation forestière...



Utilisation des TIC : exigences à respecter

Exigences en termes de sécurité et confidentialité, intégrité du processus d'audit

- Identification et documentation des risques
- Accord mutuel préalable entre l'organisme et son client
- Vérification que le client et l'organisme ont l'infrastructure nécessaire
- Identification des TIC utilisées (plan et rapport d'audit)
- Compétence suffisante pour comprendre et utiliser les TIC



Ecart sur IAF MD4

En amont de l'évaluation

§ 4.1.2 : Utilisation TIC sans preuve **accord mutuel préalable entre client et OEC**

Risque : remise en cause possible de l'audit par le client pour non respect de la réglementation sur la sécurité des informations et protection des données

§4.2.1 : **Evaluation des risques** de la réalisation d'un audit à distance non formalisée

Risque : ne pas avoir identifié le besoin d'ajuster la durée ou de prévoir une partie de l'audit sur site



Ecarts sur IAF MD4

En amont de l'évaluation

§ 4.2.2 : TIC utilisées sans que l'OEC ne dispose de la preuve que la revue de la demande inclus **la vérification de l'infrastructure nécessaire** chez le client et l'OEC
Risque : ne pas réussir à atteindre les objectifs de l'audit si infrastructure non adaptée



Ecart IAF MD4

Plan audit et rapport audit

§4.2.3 : Plan d'audit n'identifie pas à partir de l'analyse de risques la manière dont les TIC seront utilisées pour optimiser l'efficacité du processus d'audit

Risque : Perte de traçabilité sur l'efficacité des parties d'audit menées à distance

§4.2.6 : Pas de mention dans le rapport d'audit sur efficacité des TIC utilisées pour atteindre les **objectifs de l'audit**.

Risque : Perte de traçabilité sur l'efficacité des parties d'audit menées à distance



Palmarès des écarts

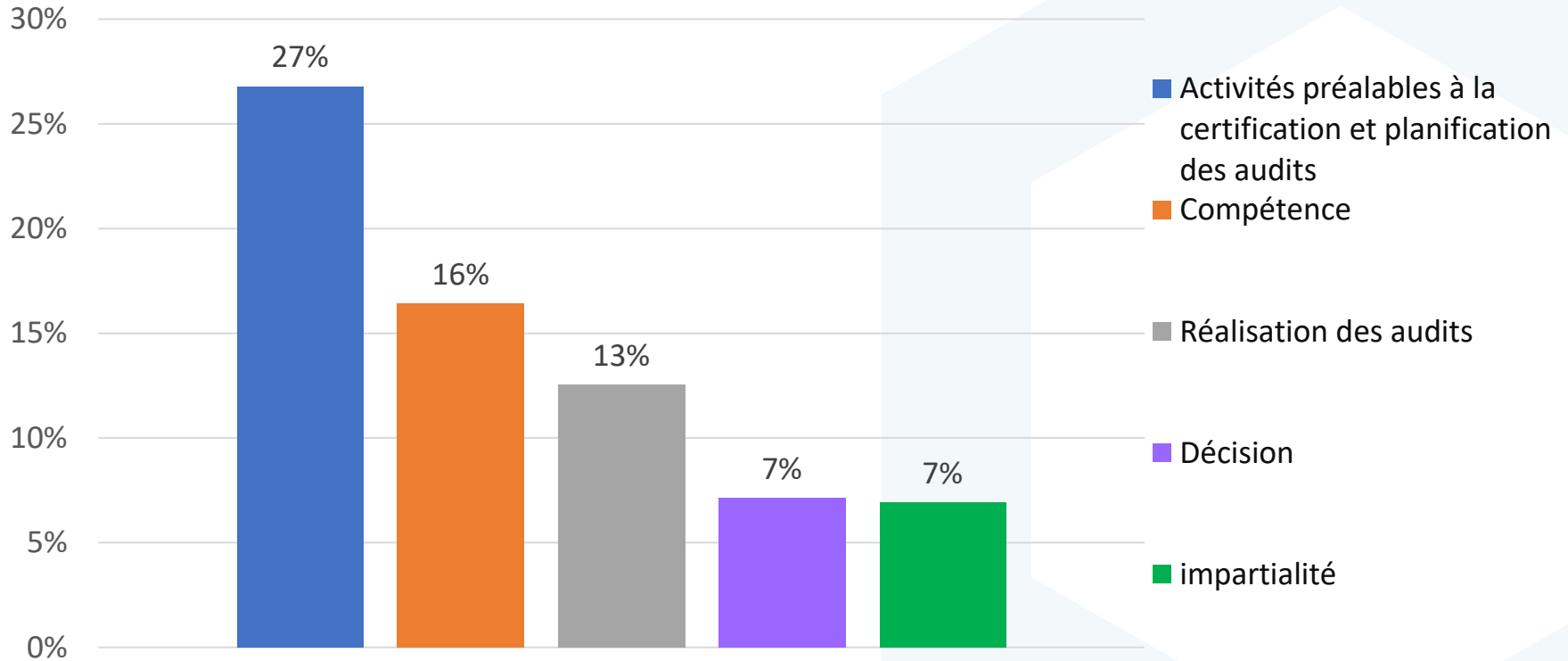
Norme ISO/IEC 17021-1

Anastasia Caude et Nathalie Scaringella
Responsables d'accréditation

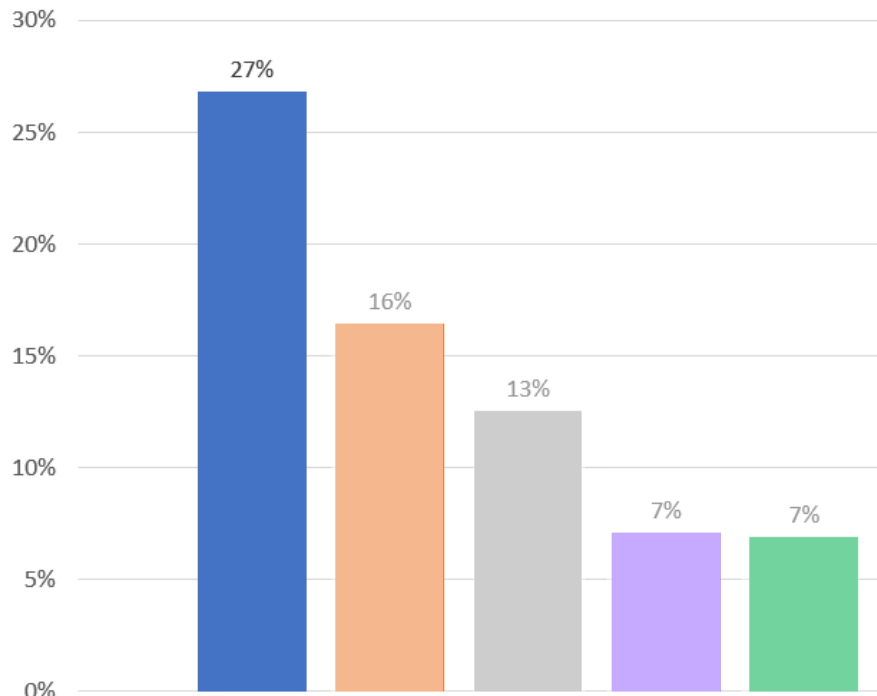


Top 5 des écarts

Représente 70% des écarts ISO/IEC 17021-1



Activités préalables à la certification et planification des audits

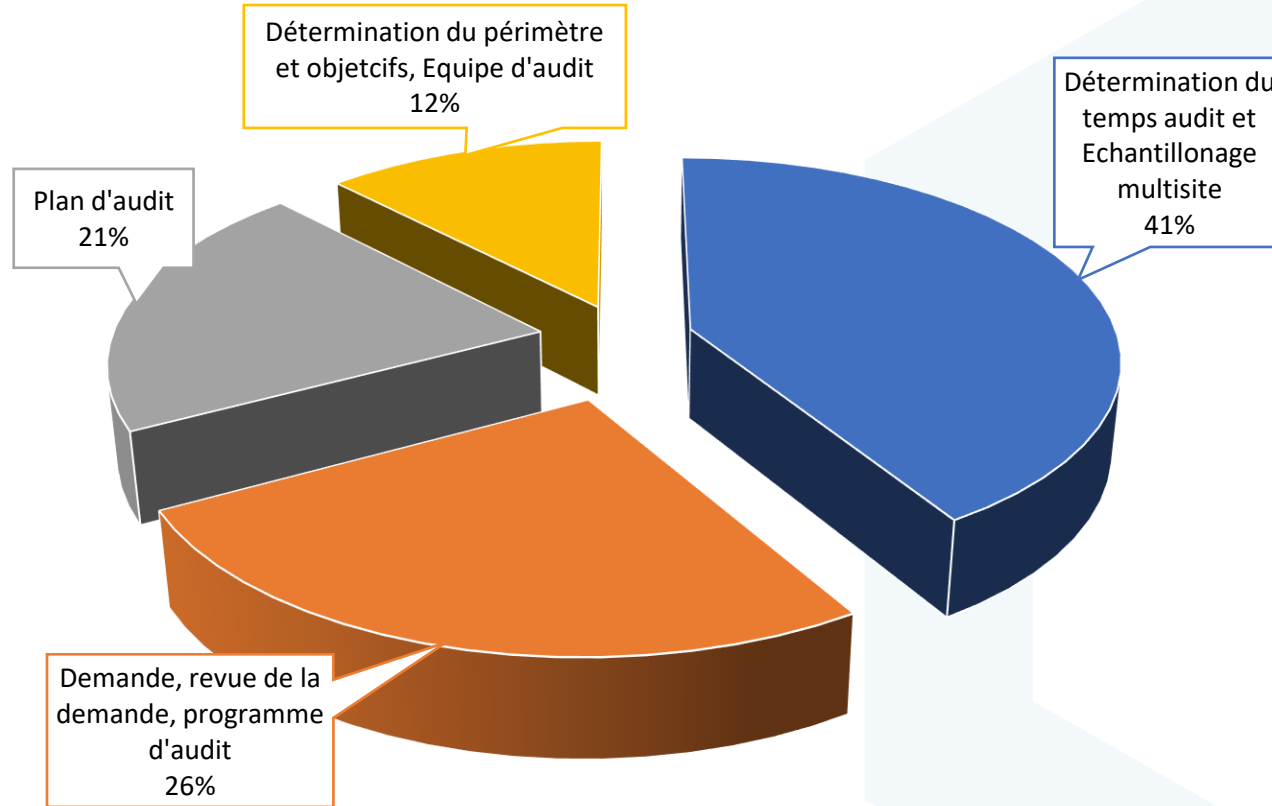


N° 1

- Principalement des écarts d'application
- Écarts majoritairement sur les évaluations de surveillance, initiales et extension
- 47% sur les observations
- 53% sur des évaluations siège



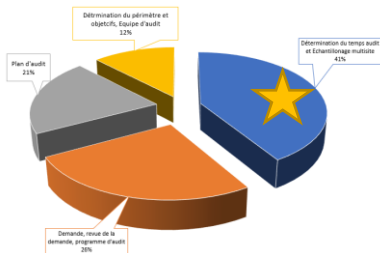
Activités préalables à la certification et planification des audits



Activités préalables à la certification et planification des audits

Ecarts sur la détermination du temps d'audit

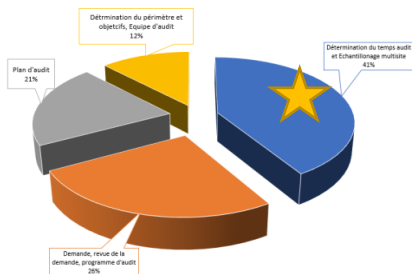
- Absence de **justification** des ajustements du temps d'audit principalement les **facteurs de réduction**
- **Données** ayant servi au calcul du temps **pas en accord** avec les informations du rapport d'audit
- Niveau de **complexité et niveau de risque** non justifiés



Activités préalables à la certification et planification des audits

Ecart sur la détermination du temps d'audit et l'échantillonnage multisite

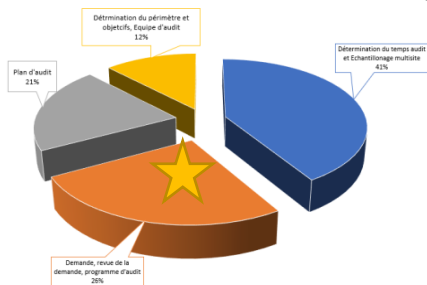
- **Non application de l'IAF MD1 et calcul mono site** alors qu'il s'agit d'un multisites
- **Echantillonnage** non conforme à l'IAF MD1



Activités préalables à la certification et planification des audits

Ecarts en lien avec la demande, la revue de la demande et la programme d'audit

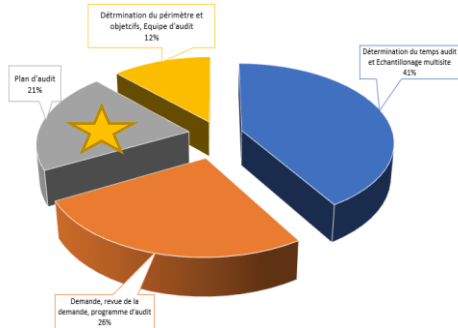
- Audit réalisé alors qu'il n'y a pas de contrat, ou contrat non signé
- Périmètre ne correspondant pas à l'activité constatée en audit
- Non prise en compte du travail en équipe



Activités préalables à la certification et planification des audits

Plan d'audit

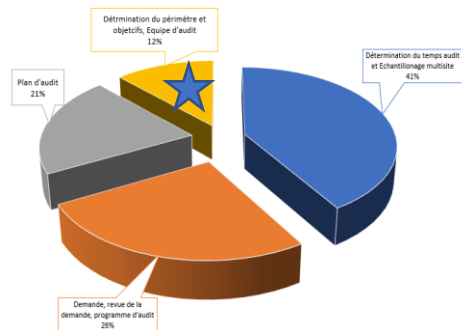
- Plan d'audit ne correspondant pas au dossier de mission (temps, périmètre, échantillonnage)
- Plan d'audit absent ou incomplet



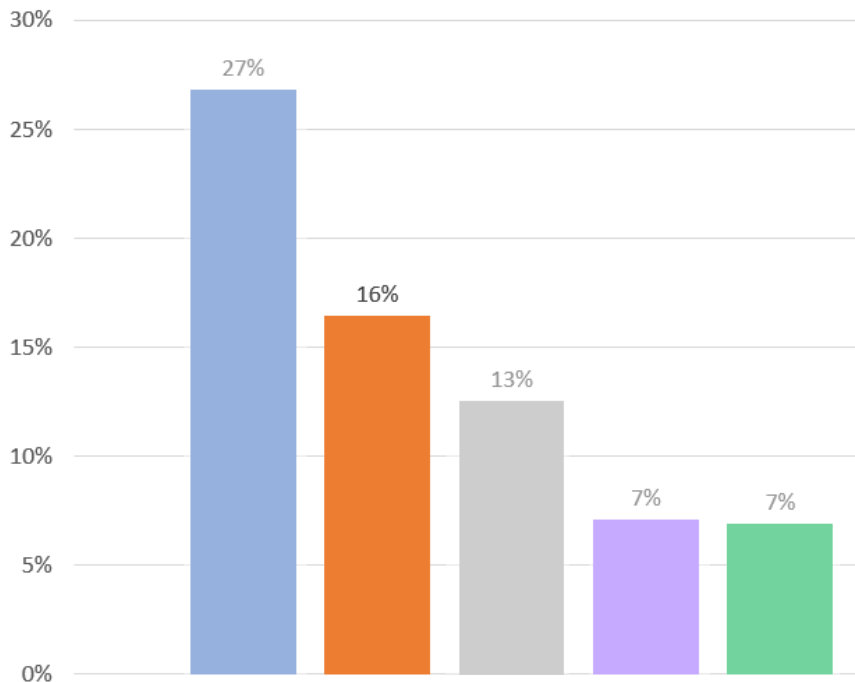
Activités préalables à la certification et planification des audits

Détermination des objectifs, du périmètre, critères d'audit, et constitution de l'équipe d'audit

- Qualifications des auditeurs ne correspondent pas aux activités de l'organisme audité
- Critères d'audit non établis
- Nouvelle activité auditée alors qu'elle ne fait pas partie du périmètre de certification et qu'elle n'a pas fait l'objet d'une analyse



Compétence du personnel



N° 2

- Écarts majoritairement sur les évaluations de surveillance, initiales et extension
- Ecarts de dispositions et d'application
- 10% sont sur des évaluations d'observations et 90% sur des évaluations siège



Compétences du personnel

Dispositions

Oubli d'intégrer des critères de compétences spécifiques en lien avec une norme/un référentiel

Critères de compétences non formalisés

Fréquence d'évaluation des compétences auditeurs non formalisée

Application

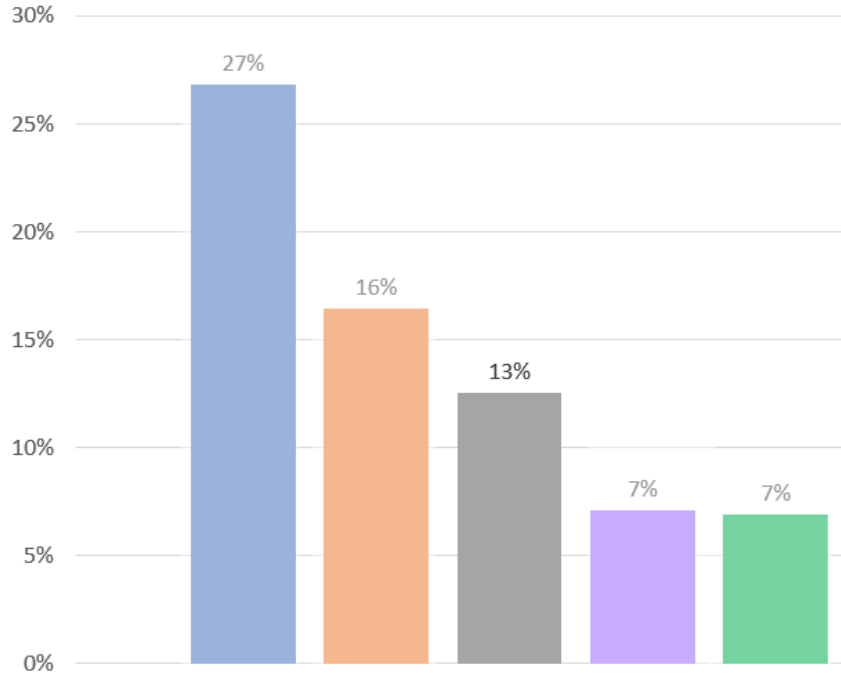
Absence de preuves de compétence du personnel

Absence de mise à jour des critères de compétences du personnel

Non-réalisation de la surveillance/supervision de l'auditeur



Réalisation des audits



N° 3

- Écarts majoritairement sur les évaluations de surveillance, initiales et extension
- Ecart principalement d'application
- 48% sur les observations
- 52% sur des évaluations siège



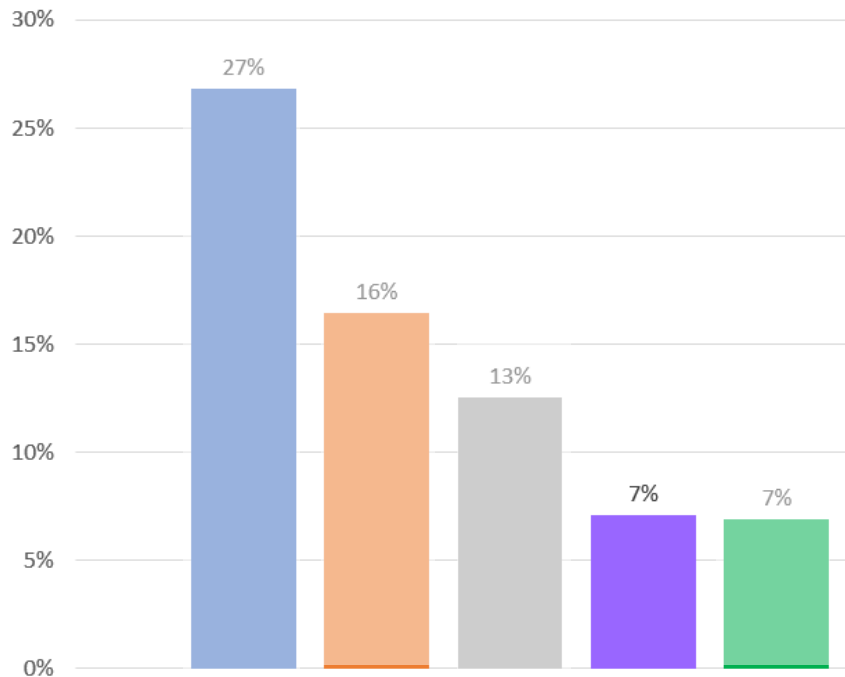
Réalisation des audits

Ecarts d'application

- Toutes les exigences d'une norme/référentiel ne sont pas audités
- Absence de formalisation de la vérification des certaines exigences
- Entretiens avec le personnel de l'entreprise auditée non réalisés
- Non-conformité formalisée en point à surveiller: soft grading
- Mention de conseils dans les constats établis
- Périmètre de l'audit incomplet ou erroné
- Oubli de la mention du processus de traitement des plaintes et appels en clôture



Décision de certification



N° 4

- Écarts majoritairement sur les évaluations de surveillance, peu en initial / extension et renouvellement
- Ecart principalement d'application
- 100% sur des évaluations siège



Décision de certification

Ecarts sur la revue technique

- La revue technique n'a pas permis de détecter des erreurs dans le rapport d'audit ou l'absence d'éléments requis par la norme
- Absence de preuve de la revue technique et de la décision
- Absence de preuve de la compétence de la personne ayant procédé à la revue



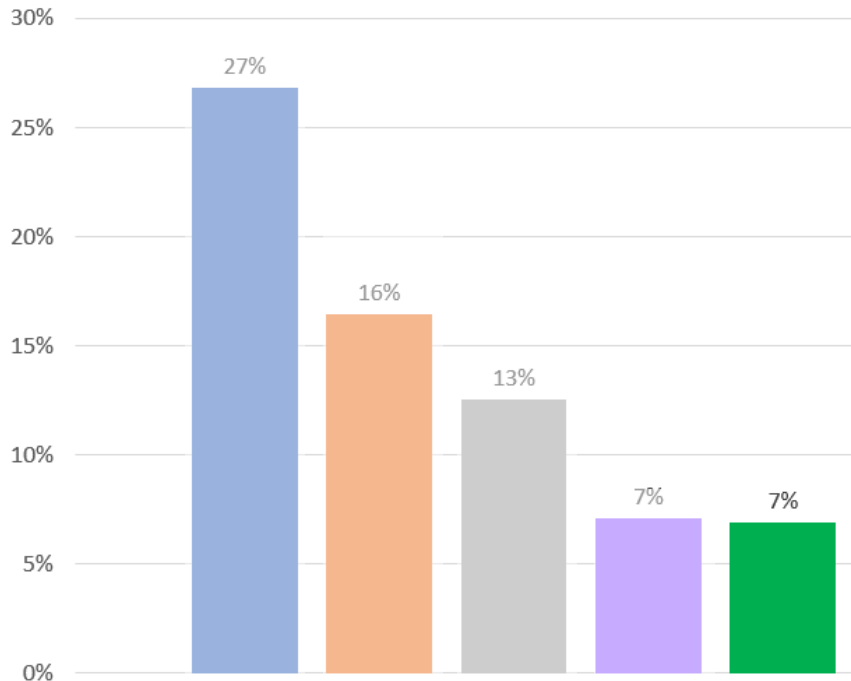
Décision de certification

Ecarts sur les transferts et l'IAF MD 2

- Décision de transfert par la personne ayant procédé à l'examen avant transfert
- Décision de transfert sans que tous les éléments nécessaires à l'examen avant transfert ne soient disponibles
- Décision sans examen avant transfert



Impartialité



N° 5

- Écarts majoritairement sur les évaluations de surveillance, puis initial/ extension
- Ecarts de dispositions et d'application
- 93% sur des évaluations siège
- 7% sur des évaluations d'observation



Impartialité

Ecart sur les dispositions

- Dispositions insuffisantes pour séparer les prestations d'audit de celles de conseils, bien que les 2 entités juridiques soient différenciées
- Pas de dispositions prises pour identifier les entreprises candidates à la certification qui auraient précédemment bénéficié d'une formation de la part d'une entité apparentée
- Les règles de pré-audit définies par l'OC ne permettent pas de s'assurer que l'activité de pré-audit est réservée aux clients non certifiés



Impartialité

Ecart d'application

- Prédominance d'intérêts dû à l'absence d'un collègue lors de comité d'impartialité
- Absence de preuve d'engagement de certains salariés dont les membres de la direction
- Envoi d'offres commerciales de conseil lors d'une prestation d'audit
- Pas de plan d'actions mis en œuvre quand risques détectés sur l'impartialité



Palmarès des écarts

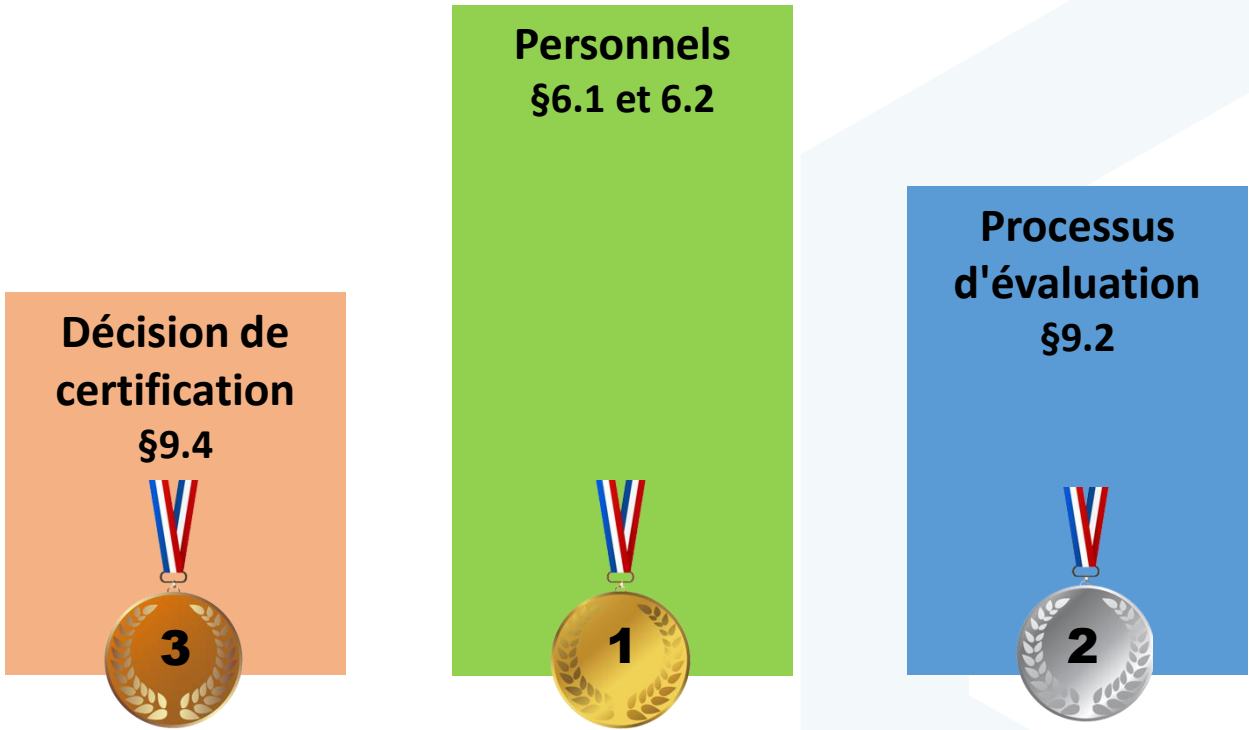
Norme ISO/IEC 17024

Anne-Lise Chevalley

Responsable d'accréditation



Palmarès des écarts



Décision de certification
§9.4



Personnels
§6.1 et 6.2



Processus
d'évaluation
§9.2



1. Ecart relevés sur les §6.1 & §6.2

Dispositions

Exigences de compétences non définies
Absence de procédure de gestion des compétences des examinateurs

Application

Dossier du personnel incomplet
Absence d'engagements (conflits d'intérêts et/ou confidentialité)
Dispositions relatives au maintien/suivi des compétences non mises en œuvre



2. Ecartés relevés sur le §9.2

Dispositions

Erreurs de conception des QCM
Grilles de notation erronées

Application

Erreurs de correction
Dossiers candidats incomplets
Harmonisation des examinateurs lors des examens pratiques



3. Ecartés relevés sur le §9.4

Dispositions

Modèle de certificat

Application

Date de début de certification erronée

Décision de certification prise par une personne impliquée dans le processus d'examen

Prorogation des certificats ne s'appuyant pas sur la date de validité d'origine

Erreur sur la portée certifiée



Palmarès des écarts

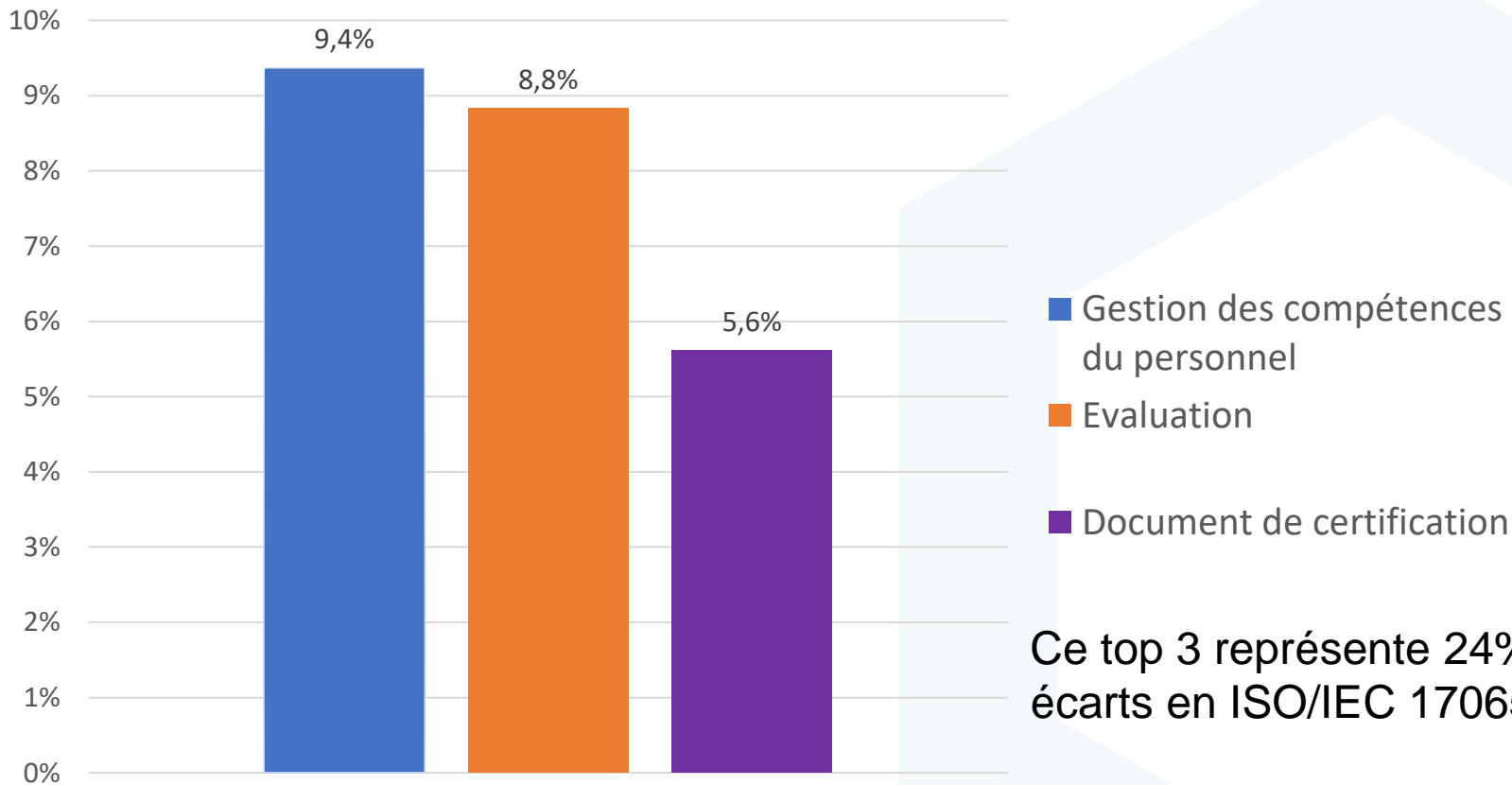
ISO/IEC 17065

Iris Duvignaud et Ksénia Turlakova

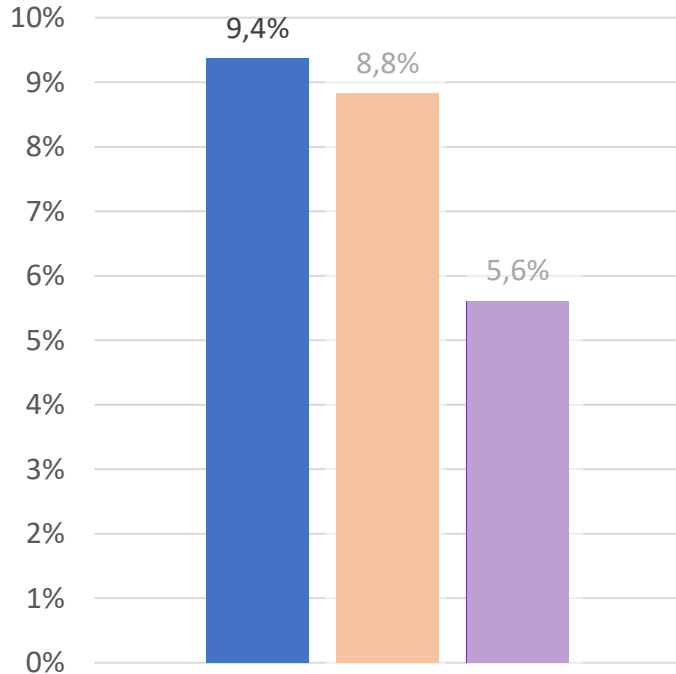
Responsables d'accréditation



Top 3 des écarts



Gestion des compétences du personnel (§6.1.2)

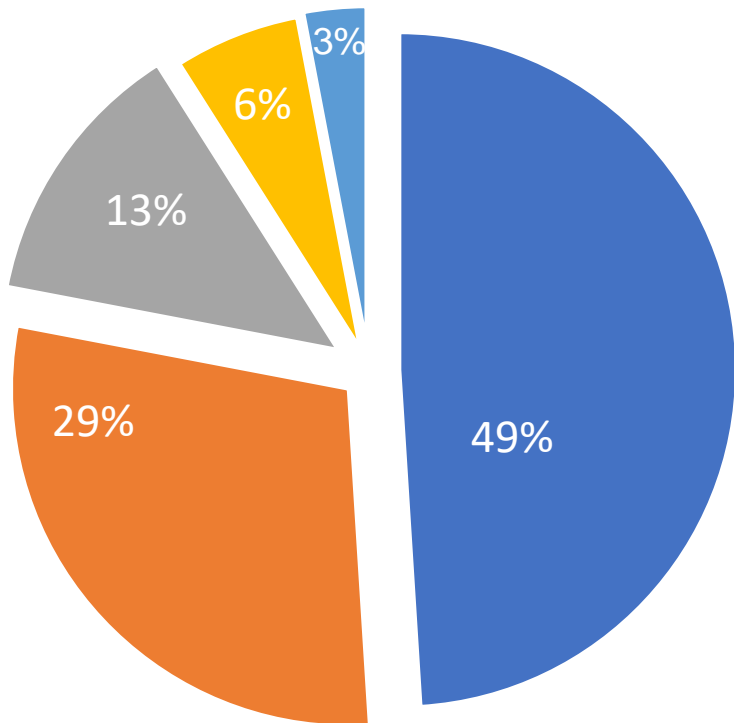


N° 1

- Principalement des écarts à la fois de disposition et d'application (61%)
- Écarts majoritairement sur les évaluations de surveillance et renouvellement
- 96,4% sont sur des évaluations siège et 3,4% sur des évaluations d'observation



Gestion des compétences du personnel

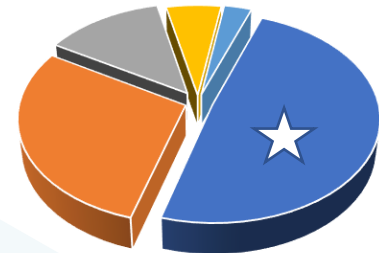


- Défaut d'application
- Dispositions absentes
- Incohérence entre les dispositions
- Incohérence entre les dispositions et l'application
- Divers

Gestion des compétences du personnel

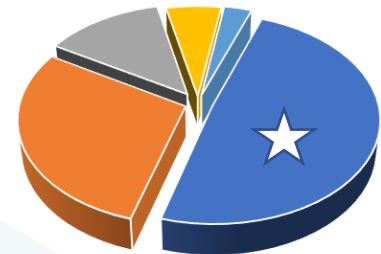
Ecarts en lien avec le **non-respect des dispositions** de l'organisme relatives à la gestion de la compétence du personnel :

- **Absence d'enregistrement** permettant de démontrer la **qualification** de l'auditeur
- **Dossier** du personnel en charge de la revue de rapport **incomplet**
- **Absence de réalisation de** l'évaluation de la compétence des auditeurs conformément à la procédure



Gestion des compétences du personnel

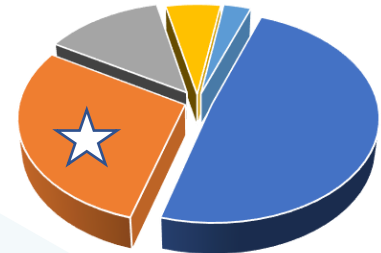
- Absence de preuve **qualification** préalable du personnel en charge de la revue de la demande selon la procédure ;
- Auditeurs missionnés **avant ou sans la preuve formelle de leur habilitation** ;
- Prise de décision par les membres du comité de certification **sans** qu'ils aient **démontré le respect** des critères de **compétence** définis



Gestion des compétences du personnel

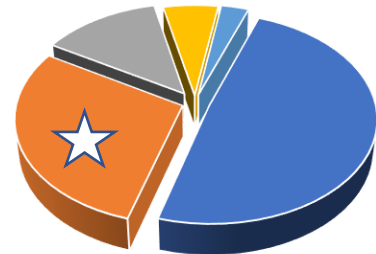
Ecarts en lien avec l'**absence de définition de critères** de compétence du personnel impliqué dans les activités de certification et/ou des modalités d'évaluation de la compétence et/ou du contrôle de la performance :

- Critères de compétence des **membres du comité de certification** qui prennent des décisions **non précisés** dans la procédure ;
- Modalités de contrôle de la performance du personnel réalisant les **revues de rapport non définies** ;



Gestion des compétences du personnel

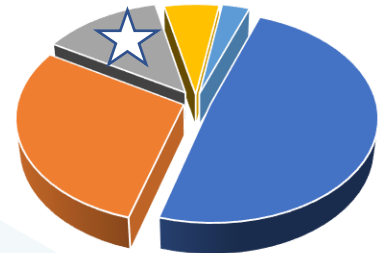
- **Evaluation de la compétence** des auditeurs non prévue dans la procédure;
- Les critères de **compétence** pour le **personnel en charge de la revue** non précisés dans la procédure



Gestion des compétences du personnel

Ecarts en lien avec **l'incohérence entre les dispositions** définies par l'organisme :

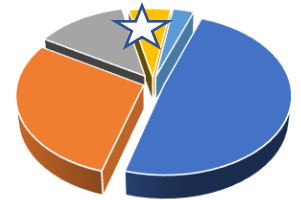
- **Incohérence** entre les **fonctions** du personnel indiquées dans la matrice de compétences et celles prévues dans l'organigramme/procédures
- **Absence** de mise à jour des dispositions suite au **changement** d'affectation de missions du personnel
- Le manuel qualité indique que les décisions sont prises par une personne, alors que cette **tâche** est réalisée par **quelqu'un d'autre**



Gestion des compétences du personnel

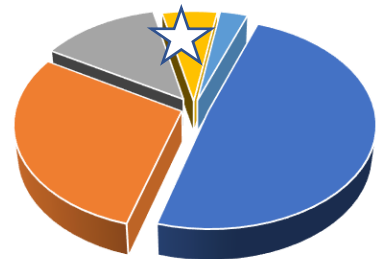
Ecarts en lien avec **l'incohérence entre les dispositions et leur application** :

- Décision prise par le **responsable de certification**, alors que le manuel qualité indique que c'est le rôle du **comité de certification**;
- La **responsable administrative** réalise la revue de la demande, tandis que l'organigramme affecte cette mission au **commercial**;
- Evaluation de la compétence des auditeurs **selon une procédure**, alors qu'une **autre** indiquait **d'autres modalités**;



Gestion des compétences du personnel

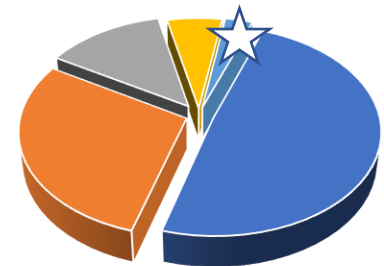
- Le comité de certification n'émet qu'un **avis technique**, alors que le règlement intérieur mentionne qu'il **réalise la revue des rapports**.
- Certaines **missions** ne sont **pas indiquées** dans la fiche de poste du personnel, alors qu'elles sont **réalisées**



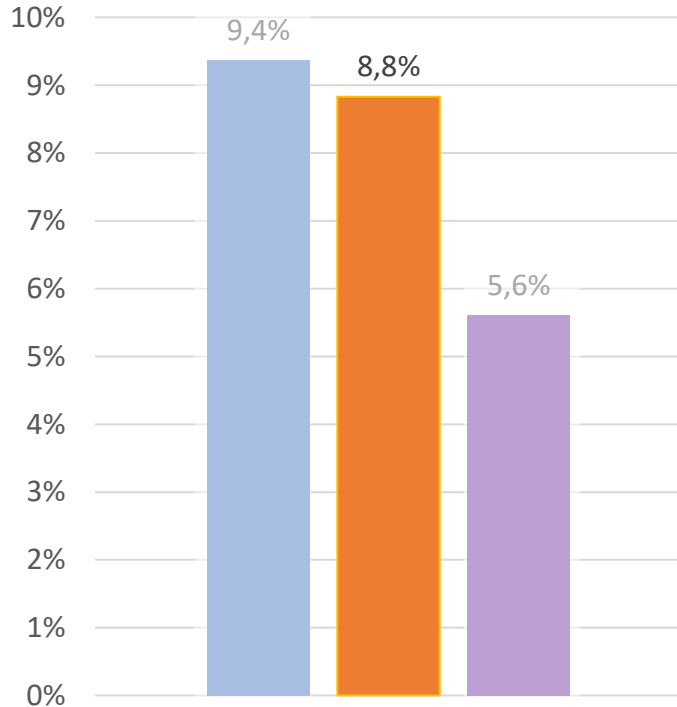
Gestion des compétences du personnel

Ecarts divers sur d'autres thèmes

- Utilisation des **résultats de l'observation d'activité** du Cofrac comme **critère de maintien de compétence**/contrôle de la performance du personnel
- **Absence de nomination** d'un référent au sein de l'OC pour le prescripteur
- **Méconnaissance** du personnel **de ses missions**



Evaluation (§7.4.4)

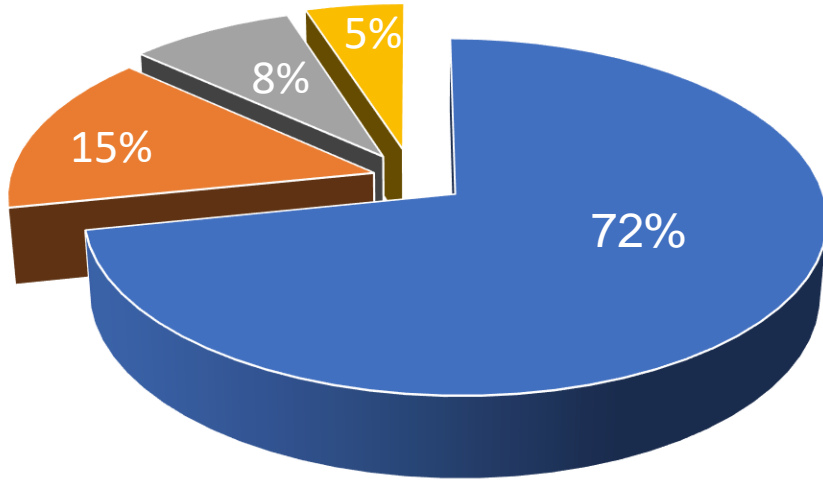


N° 2

- Écarts majoritairement sur les évaluations de surveillance et renouvellement
- Ecarts d'application
- 54% sont sur des évaluations d'observations et 46% sur des évaluations siège



Evaluation



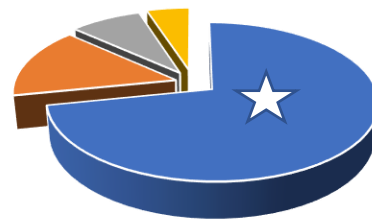
- Non-respect des exigences du programme
- Pondération des écarts
- Durées d'audit
- Prise en compte de l'IAF MD4



Evaluation

Ecarts en lien avec le **non-respect des exigences du programme** :

- Certains **critères non évalués/ évalués partiellement**
- **Critères** non définis pour déclencher un **audit complémentaire**
- **Interprétation du programme** de certification par l'auditeur



Evaluation

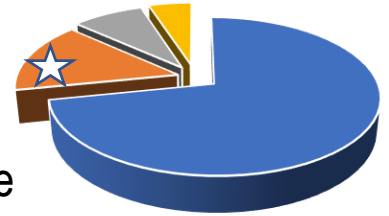
- Constat **d'enregistrements incomplets** ou erronés (rapport d'audit, grille d'audit)
- Réalisation de l'échantillonnage par le client et non pas par l'auditeur
- Dérives dans le contrôle **d'usage de la marque**



Evaluation

Ecart en lien avec la **pondération des constats** faits par les auditeurs :

- **Point à surveiller** au lieu de **non-conformité**
- **Non-conformité majeure** alors que le programme **ne le prévoit pas**
- **Constats** d'écart sans lien apparent avec les exigences du programme
- **Absence des preuves** de réalisation des actions correctives pour **solder** l'écart.



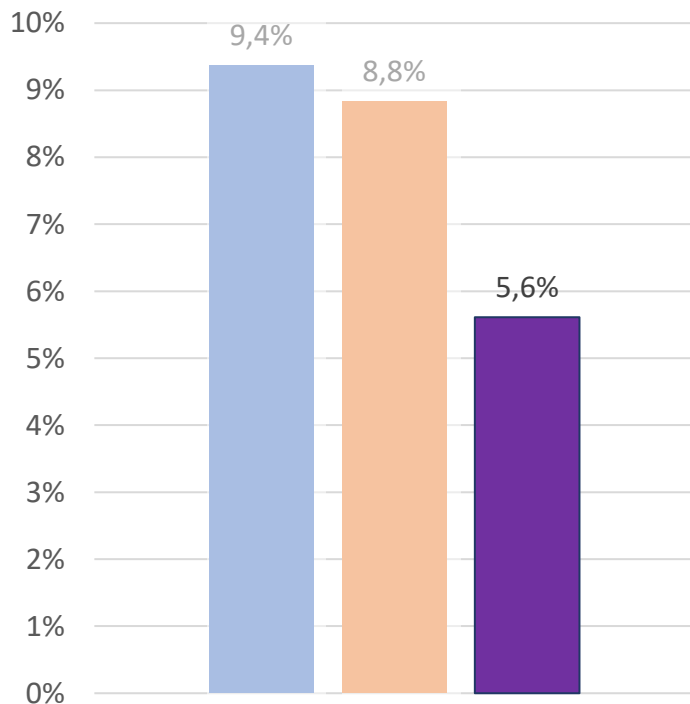
Evaluation

Ecarts en lien avec la **durée des audits** :

- **Non correspondance** entre la durée effective et la durée exigée par le programme
- **Durée des audits couplés** non **définie**
- **Durée des audits insuffisante** pour couvrir les exigences du programme



Document de certification

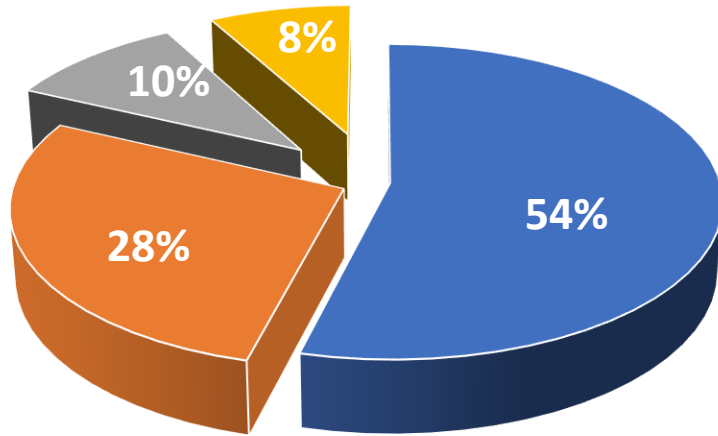


N° 3

- Écarts majoritairement sur les évaluations de surveillance et renouvellement
- Ecarts majoritairement d'application (63,5 %)
- 99% d'écarts constatés au siège



Document de certification



- Portée/programme de certification
- Date de prise de décision/validité du certificat
- Marque de l'OEC/marque Cofrac
- Entité certifiée/multisites



Document de certification

Ecarts en lien avec la **portée de certification/ le programme** de certification :

- Certaines **exigences du programme absentes** dans le certificat;
- **Versions** non indiquées des documents constitutifs du programme;
- **Produit certifié non identifié** conformément aux exigences du programme ;
- **Programme** de certification **incomplet** dans le certificat.



Document de certification

Ecarts en lien avec les **dates de validité** du certificat :

- Date de **prise d'effet avant** la date de **décision** de certification
- **Validité non conforme** aux exigences du programme
- **Incohérence** de dates de **validité** entre la page de garde et ses annexes
- Date de **prise d'effet** du certificat renouvelé **antérieure** à la date **d'échéance** du certificat



Document de certification

Ecart en lien avec les **marques** de certification et marque Cofrac :

- Référence **indue à l'accréditation** (portée ou en cours d'obtention)
- **Mauvaise utilisation ou absence** de la marque **Cofrac**
- **Mauvaise utilisation ou absence** de la marque de **certification**



Document de certification

Ecarts en lien avec **l'entité certifiée** :

- **Erreurs de saisie** (n° Siret/Siren/de déclaration d'activité, adresse client ou OC)
- **Confusion** entre siège/site certifié
- **Incohérence** entre les sites demandés/audités et les sites certifiés



Que faut-il savoir avant de se lancer dans une nouvelle accréditation ?

Sandrine Dupin

Responsable développement & Responsable d'accréditation



Une nouvelle accréditation ?



2 catalogues d'accréditations pour la section
Certifications

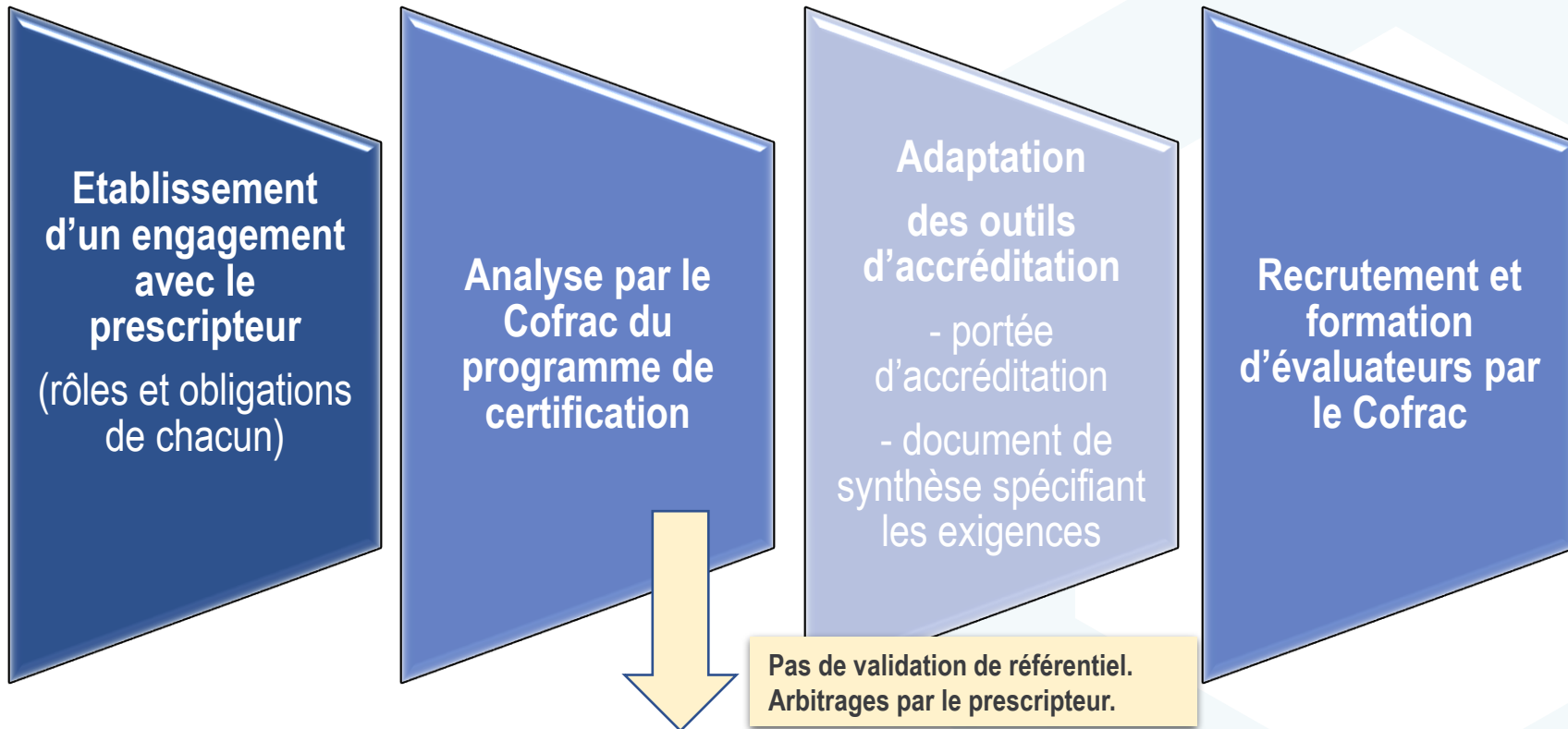
Que faire si la certification souhaitée n'est pas en
catalogue ?

Qui peut demander un développement ?

Est-ce que tout est accréditable ?



Quelles sont les étapes du développement ?



Pas de validation de référentiel.
Arbitrages par le prescripteur.

Outil d'analyse d'un programme de certification

Applicable depuis le 01/12/2020



Exigences spécifiques pour les programmes de certification

CERT REF 09 - Révision 00

QUE FAIT FOI

Comment ce document a-t-il été élaboré ?

Collecte du retour d'expériences de la section et des exigences EA/IAF



Projet soumis à consultation publique sur le site du Cofrac (été 2020)



Traitement des commentaires



Projet soumis au Comité de Section Certifications (sept 2020)



Prise en compte des commentaires et final ballot



Contenu du programme de certification



Champ et condition d'application de la certification



Critères de certification, objectifs mesurables, non discriminants explicites et reproductibles



Modalités d'évaluation en lien avec les critères de certification



Modalités de décision de certification



Quel est le secret d'un programme de certification robuste ?

Identifier

- le client de la certification
- le champ d'application de la certification
- les besoins et attentes de la certification

=> Cohérence entre le contrat de certification, le certificat et les modalités d'évaluation



En conclusion, quand utiliser le document CERT REF 09 ?

- Pour les développements collectifs
- Par le Cofrac pour toute nouvelle sollicitation
- Par les OC pour toute révision de programme de certification ou nouvelle activité dans le cadre de sa portée flexible



La flexibilité, parlons-en !



Manuelle Lera

Chargée de mission qualité & Responsable d'accréditation



Définition

Larousse : Flexibilité

Caractère de ce qui est flexible, de ce qui se laisse courber.

synonymes :

souplesse · élasticité · extensibilité



Les principes

Définis dans :

- **document EA 2/15** « *EA Requirements for the Accreditation of Flexible* »
- **CERT REF 08** « *Expression et évaluation des portées d'accréditations* »



Flashback



Jusqu'en 2021 : 1 niveau de flexibilité

Ecart EA sur infos publiques n'identifiant pas la version

Création d'un niveau intermédiaire "Flex1" et mise à jour CERT REF 08

Identification des domaines Flex1 par *



Un exemple pour bien comprendre

Fixe : chaque référentiel identifié avec sa version

Famille	Service	Référentiel
M/MM Education	Activité universitaire	Référentiel xxx du 24/01/22

Flex1 : Les référentiels sans leur version

Famille	Service	Référentiel
M/MM Education	Activité universitaire	Référentiel xxx
M/MM Education	Activité des écoles	Référentiel yyy

Flex2 : Seule la catégorie est mentionnée

Famille	Référentiel
M/MM Education	Portée flexible Liste des activités accréditées et des référentiels disponibles auprès de l'OC



Niveau de flexibilité	Portée fixe	Flex1	Flex2
Affichage version des référentiels	✓		
Modification version sans extension COFRAC		✓	✓
Ajout d'un nouveau référentiel (catégorie de produit déjà couverte) sans extension			✓
Mise à jour attestation « en l'absence de date ou version (...) disponible au près de l'OEC »	✓	✓	✓



Flex1- qu'est-ce que ça change pour vous ?

- Flex1 obligatoire pour certains domaines
- Maintien de la flexibilité existante
- Autonomie pour la gestion des activités
- Délais maîtrisés par les OEC
- Vérification régulière de la gestion de la flexibilité



Flexi +, prochaine étape ?

- En 2021, 2 organismes CERT sous Flexi+
- Leur portée détaillée accessible sous www.cofrac.fr
- A votre tour, lancez-vous dans l'utilisation de Flexi+ dès cette année !



Conclusion

